

TREPLIN DE COURTS MÉTRAGES

04/05 >> 03/06 2018

LA RENCONTRE ET LE BAISER

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS SUR NOTRE SITE WWW.ALASSAUTDESRUES.FR



REGLEMENTS D'INSCRIPTION

Tremplin des courts métrages première édition du 04 mai au 03 JUIN 2018

Dans le cadre du festival de lettres d'Amour sur le bassin d'AQTA

(Auray Quiberon Terre Atlantique)

Conditions d'admission

Le concours promet dans un premier temps la création artistique dans les champs du cinéma de fiction, animation, documentaire et clip-vidéo, traitant de la thématique amoureuse avec un focus cette année sur "la rencontre" et "le baiser". Cet événement a pour but de mettre en avant la culture cinématographique indépendante et de mettre en avant les jeunes cinéastes en leur offrant des lieux de projections dans le cadre du festival.

Tous les sélectionnés seront sollicités pour présenter leur œuvre devant le public présent lors des projections officielles.

Les soirs de projections, les courts métrages seront présentés au public "bons baisers d'ici " & "bons baisers d'ailleurs"

Le jury sera composé de 6 personnes, plus un président. Le choix des gagnants sera décidé en amont et annoncé le soir de la clôture.

L'événement se déroulera entre le 4 mai et le 03 juin 2018 dans les différents cinémas participant, Auray cinéma " Ti Hanok", Etel cinéma "la rivière", Quiberon cinéma "le paradis", et Carnac cinéma "le rex ».

INscriptions

Les candidatures doivent être envoyées via notre site Festhome (remplir le bulletin d'inscription)

Les inscriptions ont lieu du 19 décembre 2017 à minuit au 10 mars 2018 minuit (inclus). Ce délai étant passé, il sera impossible de poster une candidature.

Sélection

Les résultats seront publiquement annoncés sur notre site internet , le 15 mars 2018.

Les candidats et ayant-droits des films sélectionnés pour la cérémonie s'engagent à ne pas retirer les films du programme officiel après son annonce.

Copie de films pour sélection

Les réalisateurs sélectionnés devront faire parvenir une reproduction de leur film par DVD, Clé USB ou transfert web au format suivant : .MPEG / .WMV / .AVI / .MP4 / .MOV à l'adresse indiquée ci-dessous

Toute personne ayant inscrit un film sera tenue pour responsable de la mise à disposition de sa copie afin qu'il soit projeté lors du festival en cas de sélection.

Tout envoi de film sélectionné est à la charge de l'ayant-droit, les copies de celui-ci pourront quant à elles être récupérées durant le mois de juin.

Communication et presse

En cas de sélection, l'organisation du festival se réserve le droit de diffuser un extrait de l'œuvre reçue sous forme de bande-annonce, sur divers supports de communication.

Chaque participant se verra attribuer une fiche dédiée sur le site internet officiel du concours ainsi que sur les réseaux sociaux.

Le concours se réserve le droit de diffuser des photographies du film à des fins de promotion.

Droits d'auteur

Toute demande d'inscription implique l'acceptation des présentes conditions.

Les films reçus et sélectionnés ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation à des fins publicitaires ou commerciales.

Les candidats doivent être propriétaire des droits musicaux et vidéo des films qu'ils envoient. En cas de doute, la direction du concours peut demander une attestation à l'auteur afin de vérifier que les droits sont en sa possession. Tout manquement à ces règles relève de la responsabilité de l'auteur et peut entraîner la suspension immédiate du film.

Les films récompensés

L'organisation de l'événement n'est en aucun cas responsable de l'envoi ou de la mise à disposition de la récompense pour tout réalisateur ou ayant-droit n'étant pas présent à la cérémonie qui aura lieu en Juin 2018 et dont le film serait récompensé.

Dérogation - litiges

L'association "A l'assaut des Rues" , responsable de l'organisation de l'événement, est la seule personne morale habilitée à régler les points non prévus au règlement et à accorder exceptionnellement des dérogations. Toute contestation aux présents termes du règlement, acceptés sans réserve par le candidat, relative à leur application et leur interprétation sera soumise au tribunaux compétents , la loi applicable étant la loi française.

Annulation

Les membres de l'organisation du festival se réservent le droit d'annuler l'événement, en cas de problème majeur indépendant de leur volonté.

Pour toute inscription veuillez accepter ces clauses d'inscription

Amitiés cinématographiques de la team « A l'assaut D Rues »